



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense : fonctionnement

Question écrite n° 51274

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souligne auprès de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État l'intérêt de la récente étude de l'INSEE (Première - n° 987) à l'égard des effectifs de la fonction publique d'État. Selon les dernières statistiques, la fonction publique d'État s'est encore accrue en 2002, employant 3 150 000 personnes. Les effectifs ont augmenté de 0,5 % en 2002. Si l'augmentation des effectifs est justifiée pour certains ministères dont ceux de la justice et de la police nationale, on peut s'interroger sur l'augmentation des effectifs du ministère de la défense et notamment de personnels civils (+ 5,3 %). Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de ce constat. - Question transmise à Mme la ministre de la défense.

Texte de la réponse

Le format du ministère de la défense est défini par une loi de programmation militaire (LPM) fixant pour cinq ans notamment les effectifs civils et militaires lui permettant de répondre à ses missions opérationnelles, après la professionnalisation qui l'a privé de plusieurs dizaines de milliers d'appelés remplissant des fonctions dans diverses spécialités. Ces effectifs ont été déterminés successivement dans le cadre de la LPM 1997-2002, puis de la LPM 2003-2008, pour atteindre le périmètre défini dans le modèle d'armée 2015. Les emplois qu'il s'agit ainsi de remplacer sont militaires mais aussi civils. S'agissant plus particulièrement des effectifs civils, ils ont d'abord connu un accroissement de 745 emplois budgétaires entre 2001 et 2002. La rationalisation du ministère de la défense a conduit à une diminution du nombre d'emplois budgétaires de personnel civil de 1,9 % entre 2002 et 2004. Ils sont passés de 99 608 à 97 723. Cette diminution résulte du non-remplacement partiel de départs à la retraite et de la prise en compte de mesures de réorganisation ou de fermetures d'établissements telles que celles décidées en juin 2004. L'effectif réalisé à la fin de l'année 2004 (88 655 agents) fait même apparaître une situation de sous-effectif de personnel civil par rapport au format prévu. Cet important effort de maîtrise des effectifs s'est effectué dans un contexte particulièrement délicat, alors que le ministère de la défense s'est engagé à offrir une solution de reclassement au sein de ses services à chacun des agents publics de l'entreprise Giat-Industries dont le poste a été supprimé. 1 025 de ces agents ont été réintégrés au ministère depuis 2000 (358 en 2000, 216 en 2001, 198 en 2002, 39 en 2003 et 214 en 2004).

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51274

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8950

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5323